



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JUN 2024

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Rémi COUTELIER, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX.

Absents excusés : Brigitte BRETIN (pouvoir à Laurence CAMBRAY), Corinne GUIRAUD (pouvoir à Laurent BRAYARD), Aline FONTIMPE (pouvoir à Rémi COUTELIER), Marc PISTORESI (pouvoir à Michel FISCHER).

Secrétaire de séance : Ghislain BATAILLARD.

DÉLIBÉRATIONS : *(votées à l'unanimité)*

N°1066 : Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'opération :
Élaboration du schéma communal de DECI.

N°1067 : RVS e-lum 5^{ème} tranche

ÉLABORATION DU SCHÉMA COMMUNAL DE DECI.

Suite au Conseil municipal du 30 juin 2023, lors duquel le SIDEDEC avait été mandaté pour la rédaction de l'arrêté de DECI et l'inventaire des points d'incendie, il a été noté quelques points défectueux ou incomplets. Il convient après la signature de l'arrêté, d'élaborer le schéma communal de la DECI.

Le Conseil accepte la proposition du SIDEDEC pour son assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette opération pour un coût de 2286 € HT. Celle-ci permettra d'identifier tous les points à revoir et à cibler les travaux à réaliser pour 2025, et monopoliser les subventions possibles.

RVS 5^{ème} tranche (Renouvellement du matériel Vétuste) e-lum

Une cinquième tranche va être lancée pour le changement de 32 points lumineux. Ces travaux seront situés rue de Longefin, chemin de la Creuse, rue du Revermont, à la Fontaine aux Daims, au centre du village (rue des Micholettes rue des Artisans, rue des Glycines). Leur montant total est de 23 689 euros TTC qui seront subventionnés à hauteur de 50 % par la SIDEDEC, le reste à charge pour la commune est donc de 11 844.50 euros TTC. Après ces travaux 68 % de l'éclairage communal aura été renouvelé.

AFFAIRES EN COURS

Après étude au préalable par la commission travaux de plusieurs devis, le Conseil s'est prononcé pour :

Voirie : réfection des trottoirs, rue du Marteret, rue de l'égalité/Revermont, rue du Revermont/Blanche Fieux, une petite partie de la rue du Jura, Longefin. L'entreprise Bonnefoy TP pour un montant de 41 827.08 € TTC

Lave-vaisselle salle des fêtes et aménagements : choix de l'entreprise BBFC pour un montant de 9 404.40 € TTC.

Rénovation salle 1^{er} étage Mairie et sol secrétariat :

Électricité EGR Ramaux pour un montant de 3 405.60 € TTC.

Plâtrerie, peinture et réfection sols et plafond... : entreprise Guillot Roger pour un montant de 14 921.78 € TTC.

CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

Elles sont programmées les vendredis 20 septembre, 8 novembre et 20 décembre 2024 à 20H30.

QUESTIONS DIVERSES

Une vitesse excessive des véhicules au Marteret est signalée par courrier. Merci de circuler avec prudence dans les différents quartiers. Un panneau de signalisation sera déplacé au Marteret.

RAPPELS pour le bien-être de tous :

Globalement tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisir...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Rappel des horaires, au cours desquels l'utilisation des machines de bricolage ou de jardinage est accepté :

- Jours de semaine (du lundi au samedi) : 8H00 à 12H et 13H30 à 20H
- Dimanche et jours fériés : 10H à 12H.

Ces horaires ne s'appliquent pas aux entreprises qui sont amenées à venir travailler chez des particuliers. Toutefois, les travaux bruyants sont interdits du lundi au samedi de 20H à 7H et de 12H30 à 13H30 ainsi que les dimanches et jours fériés

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse et ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une amende de 3^{ème} classe.

INFORMATIONS

La RD 117 en direction de Lons le Saunier entre la Fontaine aux Daims et Macornay sera en circulation alternée pour une durée de 4 mois à compter du lundi 1^{er} juillet.

La route de Geruge sera fermée du 8 juillet jusqu'au 02 août.

La commune avec l'aide du bureau d'étude d'ECLA étudie le projet de réalisation de trottoirs rue du Chalet. Un système sera mis à l'essai durant le mois de septembre.

Agence Postale Communale (APC) : L'agence sera fermée du vendredi 2 aout au vendredi 16 août inclus.

Secrétariat de Mairie : Il sera fermé du mercredi 24 juillet à 12H au jeudi 1^{er} août à 8H30 puis du vendredi 09 août à 16h45 au lundi 02 septembre à 8H30.

Rappel : Vous pouvez encore vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie pour la carte avantages jeunes.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Michel FISCHER



Ghislain BATAILLARD.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 039-213903065-20240628-2024_06_28_1066-DE

**DEPARTEMENT
DU JURA
ARRONDISSEMENT
MONT-SAUNIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MACORNAY**

NOMBRES DE MEMBRES		
PRESENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
11	15	15
DATE DE LA CONVOCATION		
24/06/2024		
DATE D'AFFICHAGE		
02/07/2024		

Séance du 28 Juin 2024

Le mardi deux mil vingt-quatre et le vingt-huit du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Benoît CRETET, Rémi COUTELIER, Christelle DRAPIER, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX.

Excusés : Brigitte BRETIN (pouvoir à Laurence CAMBRAY), Aline FONTIMPE (pouvoir à Rémi COUTELIER), Corinne GUIRAUD (pouvoir à Laurent BRAYARD), Marc PISTORESÌ (pouvoir à Michel FISCHER).

Secrétaire de séance : Ghislain BATAILLARD.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'opération : Elaboration du Schéma Communal de DECI

LE MAIRE

RAPPELLE : l'obligation suite à l'arrêté de DECI d'élaborer un schéma communal de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

PROPOSE : de retenir le SIDEC, qui l'a déjà assisté sur la rédaction de l'arrêté daté du 30 mai 2024, en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du schéma communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

→ **DECIDE** d'accepter la proposition du Maire et attribue la mission d'AMO pour l'élaboration du schéma communal de DECI au SIDEC

→ **PREND NOTE** que le montant forfaitaire des frais de cette mission s'élève à deux mille deux cent quatre vingt six euros hors taxes (2 286 € HT) qui sont inscrits au budget dans le cadre de la mise en place de la DECI.

→ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de AMO avec le SIDEC et lui donne tout pouvoir sur ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel FISCHER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MACORNAY**

NOMBRES DE MEMBRES		
PRESENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
11	15	15
DATE DE LA CONVOCACTION		
24/06/2024		
DATE D'AFFICHAGE		
02/07/2024		

Séance du 28 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Benoît CRETET, Rémi COUTELIER, Christelle DRAPIER, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX.

Excusés : Brigitte BRETIN (pouvoir à Laurence CAMBRAY), Aline FONTIMPE (pouvoir à Rémi COUTELIER), Corinne GUIRAUD (pouvoir à Laurent BRAYARD), Marc PISTORESI (pouvoir à Michel FISCHER).

Secrétaire de séance : Ghislain BATAILLARD.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Travaux : RVS - signataire Elum 5eme tranche - Affaire N° 24 36039

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

RVS - signataire Elum 5eme tranche

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEK) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu les délibérations du SIDEK n°2097 du 28 novembre 2020, n°2182 du 19 mars 2022 et n°2223 du 26 novembre 2022 portant sur les critères de financement des travaux d'électrification et d'Eclairage Public et de fourreaux de communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ▶ **APPROUVE** le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 23 689,00 € TTC
- ▶ **SOLLICITE** l'obtention d'une participation au SIDEK de 50,00 % du montant aidé de l'opération soit 11 844,50 €
- ▶ **PREND ACTE** que la part de la collectivité, estimée à 11 844,50 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEK :
 - à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
 - le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEK du décompte général et définitif de l'opération.
- ▶ **AUTORISE** le SIDEK à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,
- ▶ **S'ENGAGE** en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations
- ▶ **AUTORISE** le Maire à demander au SIDEK la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux, et à solliciter les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner l'opération y compris le fonds vert et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet,

Pour copie conforme,
Le Maire,

Michel FISCHER

